



CRITÈRES POUR L'IDENTIFICATION DU GROUPE CIBLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA FISCALITÉ

PARTICULIERS

Les Particuliers (résidents et non-résidents) sont :

- les salariés
- les pensionnés
- les dirigeants d'entreprises
- les personnes physiques qui sont inscrites à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) :
 - sans qualité TVA ou ONSS - employeur active, ou
 - qui possèdent uniquement la qualité ONSS - employeur active pour personnel domestique

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les Petites et Moyennes Entreprises sont :

- les personnes physiques résidentes et non-résidentes qui sont inscrites à la Banque Carrefour des Entreprises avec qualité TVA ou ONSS - employeur (sauf la catégorie « personnel domestique »)
- les personnes morales résidentes et non-résidentes (sauf si elles répondent aux critères d'appartenance au groupe cible « Grandes Entreprises »)
- les associations sans personnalité juridique (sauf si elles répondent aux critères d'appartenance au groupe cible « Grandes Entreprises »)
- les unités TVA (sauf si elles répondent aux critères d'appartenance au groupe cible « Grandes Entreprises »)

GRANDES ENTREPRISES :

Voir « [Quelles entreprises ?](#) »